

COMMUNE DE PLOUARZEL



RAPPORT POUR LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

ANNÉE 2016

TABLE DES MATIÈRES

<i>PRÉAMBULE</i>	3
<i>PREMIÈRE PARTIE : DONNÉES GÉNÉRALES</i>	4
<i>2ème PARTIE : RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE</i>	6
<i>3ème PARTIE : LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIF</i>	14
<i>4ème PARTIE : LES ORIENTATIONS 2016</i>	16
<i>5ème PARTIE : PROSPECTIVE 2016-2018</i>	18
<i>CONCLUSION</i>	20

PRÉAMBULE

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu en Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci (article 12 de la Loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République).

Ce débat ne donne pas lieu à un vote mais une délibération en prend acte.

Son objet est d'assurer une bonne information des conseillers municipaux et des habitants sur les choix budgétaires.

L'ordonnance du 26 août 2005 est venue compléter ces principes généraux en précisant :

- que le débat porte sur les engagements pluriannuels envisagés
- que les modalités d'organisation du D.O.B. soient fixées dans le règlement intérieur du Conseil
- que le débat soit l'occasion de présenter une véritable prospective financière.

Ce débat d'orientation budgétaire (DOB) permet :

- de faire le point sur la situation financière du budget,
- d'exposer l'évolution prévisible des variables (concours extérieurs, obligations et normes réglementaires, investissements, fiscalité, service de la dette, ...),
- de resituer le budget à venir dans un contexte pluriannuel et de définir une stratégie financière cohérente avec la préservation de la solvabilité,
- de discuter des priorités du budget primitif.

Le Titre IV de la Loi du 7 août 2015 portant « Nouvelle organisation territoriale de la République » vient apporter quelques modifications aux obligations des collectivités ; il est consacré à la « transparence et responsabilité financières des collectivités territoriales » (article 107) :

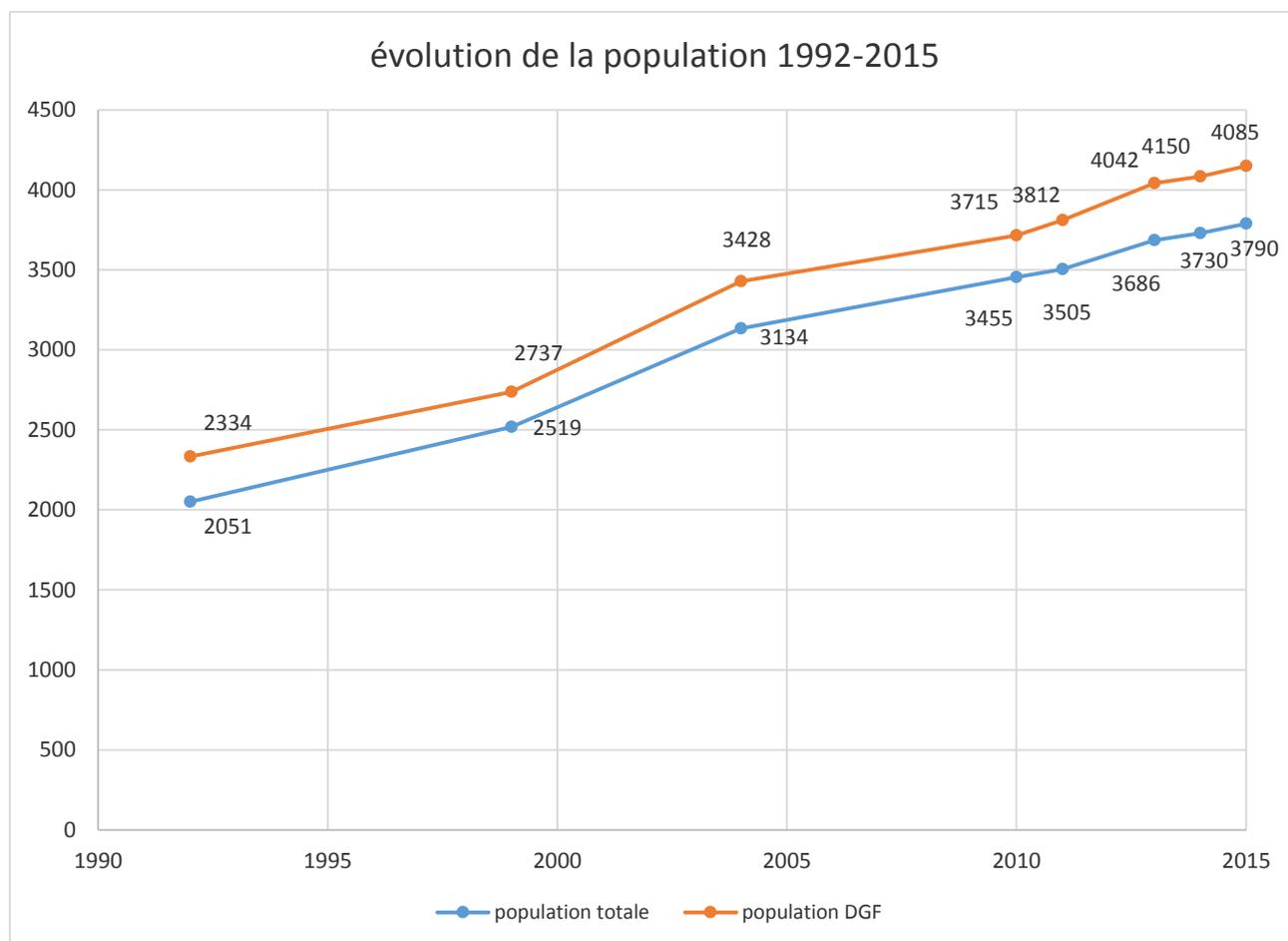
- un rapport doit être établi pour servir de support au DOB ;
- le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres ;
- lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires devra être mis en ligne, lorsque le décret d'application de cette mesure sera publié ;

Ce dossier va permettre, d'une part, de mesurer les conséquences des choix de gestion réalisés, mais également d'évaluer les capacités d'investissement de la Commune pour les années à venir. Ce débat d'orientation budgétaire concerne également les budgets annexes liés au budget principal.

Dans cette perspective, ce document comporte cinq parties :

- **Des données générales**
- **Une rétrospective financière**
- **Un tableau rapide du contexte économique et législatif**
- **Les orientations pour 2016**
- **Hypothèse prospective (années 2016-2018).**

DÉMOGRAPHIE



Depuis 1992 la population a progressé de 1739 habitants soit +84,79%. On note un ralentissement de la progression, en raison de l'impact de la crise économique (moins de permis de construire délivrés, rapprochement des ménages du bassin d'emploi, ...).

LA VIE ÉCONOMIQUE

La municipalité mène depuis de nombreuses années une politique destinée à affirmer la vocation de pôle de vie de la commune.

Cela s'est traduit par un programme soutenu de création d'équipements :

- Nouvelle mairie ;
- Lotissements communaux, relayés ensuite par des lotissements privés ;
- Maison de l'enfance ;
- Médiathèque ;
- Extension de l'école publique, création d'une cuisine centrale et de deux restaurants scolaires ;
- Espaces commerciaux ;
- Équipements sportifs et de loisirs ;
- Densification urbaine, avec construction de logements en opérations denses (ex : ZAC de Kreizh Arzhel) ;
- Création d'un pôle médical.

Cette politique porte ses fruits :

- Installation récente de nouveaux commerces en centre bourg : auto-école, photographe, boucher-charcutier, poissonnier, marchande de fruits et légumes, restaurant ;
- Succès de la ZAC de Kreizh Arzhel, ouverte à la mixité sociale.

Trois nouveaux lotissements ont vu le jour en 2015, à proximité du cœur du bourg :

- Lotissement Streat an Arvoriz : 16 lots ;
- Lotissement Kerdidreux : 9 lots ;
- Lotissement Kervaez meur : 12 lots

FISCALITÉ – PRODUIT FISCAL

Taux d'imposition communaux

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux Taxe d'Habitation	19,66%	19,95%	20,15%	20,15%	20,15%	20,35%
Taux Foncier Bâti	26,60%	27,00%	27,27%	27,27%	27,27%	27,55%
Taux Foncier non Bâti	46,67%	46,67%	46,67%	46,67%	46,67%	46,67%

Bases nettes d'imposition

€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Base nette TH	3 405 804	3 581 097	3 724 453	3 872 237	3 892 727	4 103 720
Base nette FB	2 300 170	2 427 310	2 533 882	2 670 264	2 756 302	2 838 227
Base nette FNB	244 524	253 363	254 866	295 568	289 225	297 665

2ème PARTIE : RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

Cette analyse a pour objectif de retracer, les principales évolutions des recettes et des dépenses afin d'en identifier les causes, et ainsi évaluer la santé financière de la Commune fin 2015, en constatant les grands équilibres à travers les principaux indicateurs de gestion comparés sur la période.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

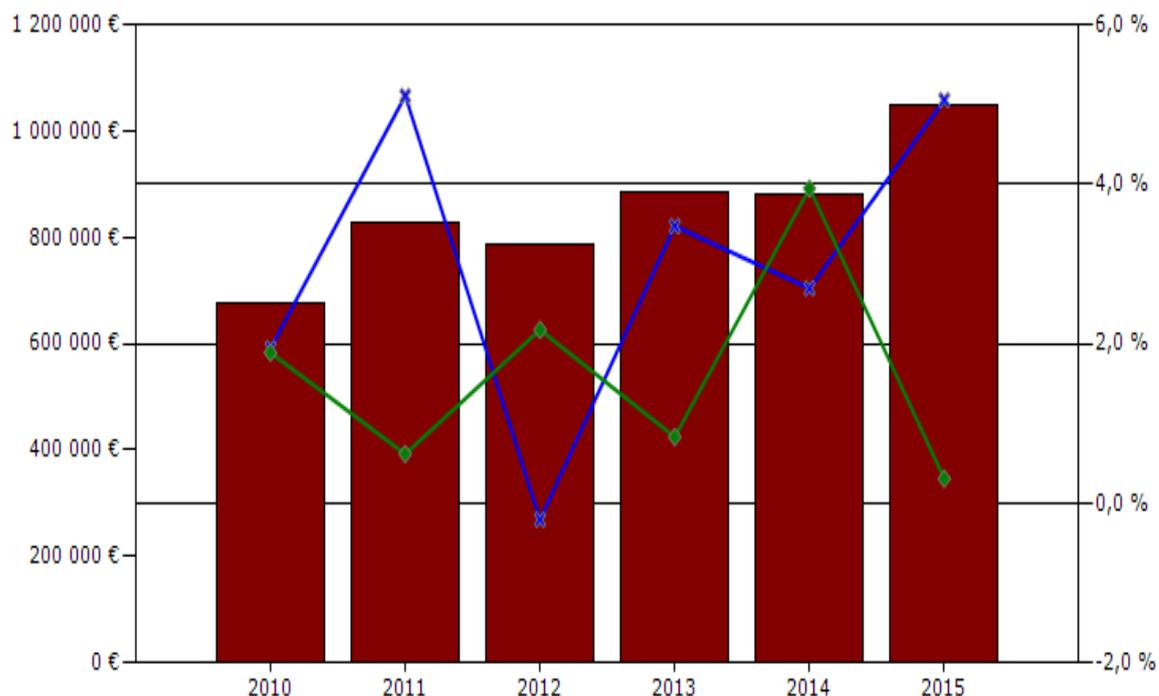
L'ÉPARGNE

CHAÎNE DE L'ÉPARGNE

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits de fct. courant	2 914 799	3 128 165	3 180 954	3 314 605	3 417 544	3 594 122
- Charges de fct. courant	2 237 916	2 298 961	2 393 601	2 430 348	2 536 468	2 546 727
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	676 883	829 205	787 353	884 258	881 076	1 047 395
+ Solde exceptionnel large	-479	3 151	-136	146 703	1 180	10 049
= Produits exceptionnels larges*	171	6 650	5 224	150 994	4 763	57 428
- Charges exceptionnelles larges*	650	3 499	5 361	4 290	3 583	47 379
= EPARGNE DE GESTION (EG)	676 404	832 356	787 216	1 030 961	882 256	1 057 444
- Intérêts	276 883	249 754	254 870	276 287	263 648	256 701
= EPARGNE BRUTE (EB)	399 521	582 602	532 347	754 674	618 608	800 743
- Capital	465 092	462 067	442 387	486 296	485 799	506 848
= EPARGNE NETTE (EN)	-65 571	120 535	89 960	268 378	132 809	293 895

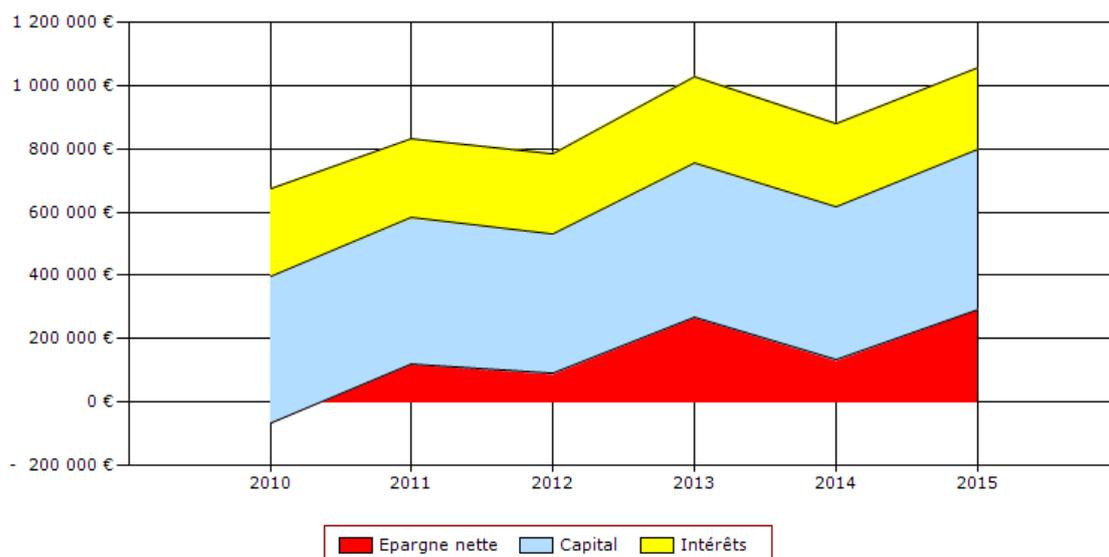
* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Excédent brut courant



■ Excédent brut courant
 —◆— Ev réelle produits fct courant
 —◆— Ev réelle charges fct courant

Marges d'épargne



LA DETTE

L'ENCOURS

Encours et délai d'extinction de la dette

€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Encours au 31.12	5 641 430	5 638 299	6 290 406	5 811 145	5 839 295	5 723 897
Épargne brute	399 521	582 602	532 347	754 674	618 608	800 743
ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE	14,1	9,7	11,8	7,7	9,4	7,1

€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Encours au 01.01	6 354 522	5 641 430	5 638 299	6 290 406	5 811 145	5 839 295
Capital	465 092	462 067	442 387	486 296	485 799	506 848
ENCOURS / CAPITAL	13,7	12,2	12,7	12,9	12,0	11,5

L'ANNUITÉ

Dettes totales

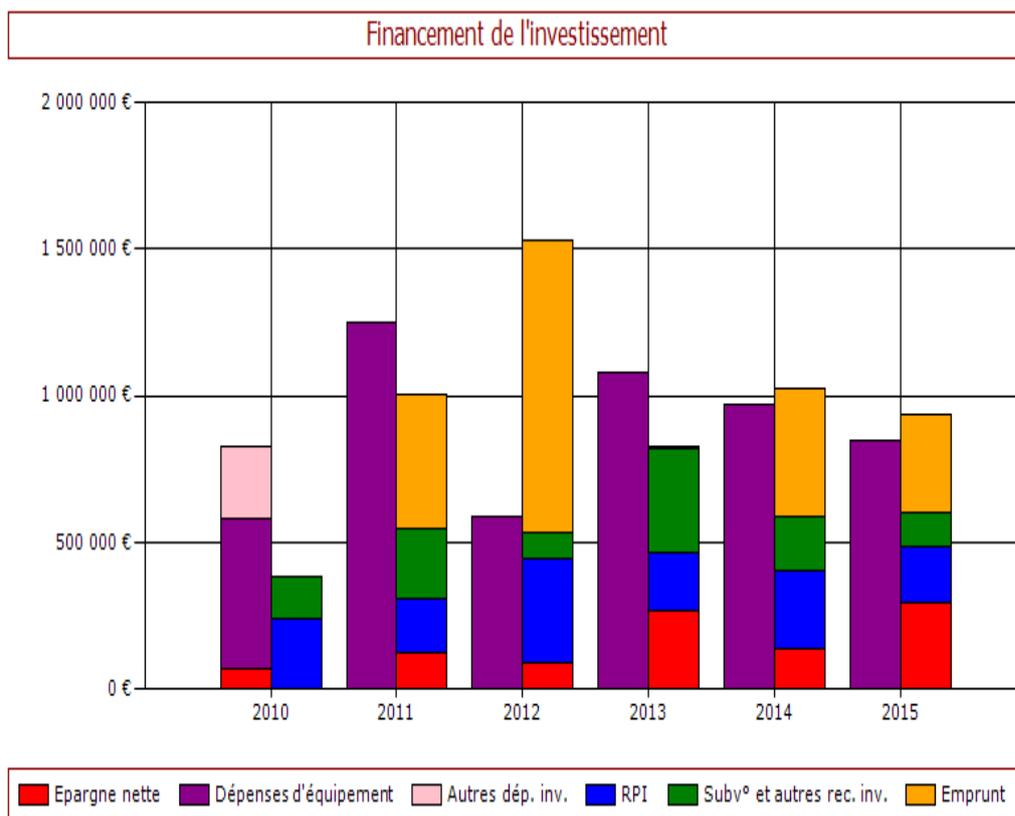
€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capital	465 092	462 067	442 387	486 296	485 799	506 848
Intérêts	276 883	249 754	254 870	276 287	263 648	256 701
Annuité de dette totale	741 975	711 821	697 256	762 583	749 447	763 549

Ratios

€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Annuité de dette	741 975	711 821	697 256	762 583	749 447	763 549
Produits de fonctionnement	2 914 970	3 134 815	3 186 178	3 465 599	3 422 307	3 651 550
Annuité / Prod de fct	25,5%	22,7%	21,9%	22,0%	21,9%	20,9%
Annuité de dette	741 975	711 821	697 256	762 583	749 447	763 549
Population	3 368	3 455	3 572	3 686	3 730	3 790
Annuité / Habitant en €	220,3	206,0	195,2	206,9	200,9	201,5

L'INVESTISSEMENT

€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dép. d'inv. hs annuité en capital	761 691	1 249 958	589 620	1 079 672	970 779	849 350
Dép. d'inv. hs dette	513 691	1 249 958	589 620	1 079 672	970 779	849 350
Dépenses d'équipement	513 691	1 249 958	589 620	1 079 672	970 779	849 350
Dépenses directes d'équipement	513 691	1 249 958	589 620	1 079 672	970 779	849 350
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	0	0	0	0	0	0
Opérat° pour cpte de tiers (dép)	0	0	0	0	0	0
Dépenses financières d'inv.	0	0	0	0	0	0
Remboursements anticipés	248 000	0	0	0	0	0
Financement des investissements	318 954	1 006 106	1 531 764	829 638	1 025 950	933 643
Epargne nette	-65 571	120 535	89 960	268 378	132 809	293 895
Ressources propres d'inv. (RPI)	237 729	188 418	351 904	195 422	272 492	191 561
FCTVA	172 101	72 923	155 924	64 336	95 760	45 878
Produits des cessions	13 633	69 462	130 000	72 110	109 660	4 161
Diverses RPI	51 996	46 034	65 980	58 977	67 072	141 522
Opérat° pour cpte de tiers (rec)	0	0	0	0	0	0
Fonds affectés (amendes...)	0	5 791	6 395	0	15 206	7 185
Subventions yc DGE / DETR	146 796	233 862	86 304	365 588	166 643	110 002
Emprunt	0	457 500	997 200	250	438 800	331 000
Variation de l'excédent global	-442 736	-243 852	942 144	-250 034	55 171	84 292



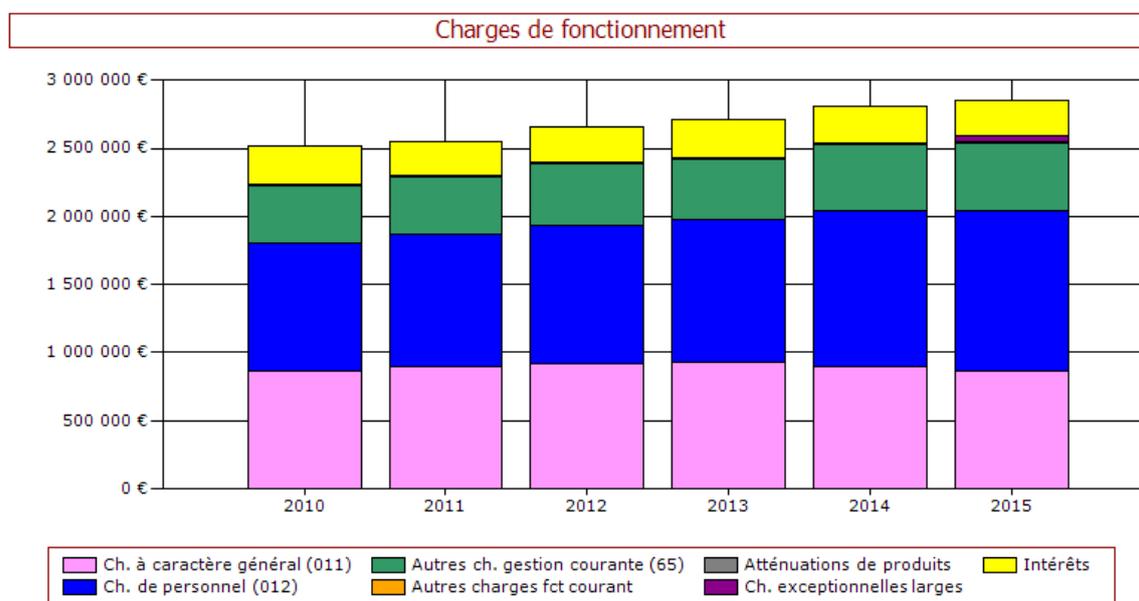
LE FONCTIONNEMENT

LES CHARGES

Montant des charges de fonctionnement

€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Charges fct courant strictes	2 227 417	2 288 551	2 382 706	2 416 048	2 524 685	2 536 024
Charges à caractère général	859 577	895 457	922 635	931 581	897 478	863 943
Charges de personnel	938 766	970 876	1 014 338	1 044 357	1 144 759	1 174 785
Autres charges de gest° courante	429 074	422 217	445 734	440 109	482 448	497 296
Autres charges fct courant	0	0	0	0	0	0
Atténuations de produits	10 499	10 410	10 895	14 300	11 783	10 703
Charges fct courant	2 237 916	2 298 961	2 393 601	2 430 348	2 536 468	2 546 727
Charges exceptionnelles larges *	650	3 499	5 361	4 290	3 583	47 379
Charges fct hs intérêts	2 238 567	2 302 459	2 398 962	2 434 638	2 540 051	2 594 106
Intérêts	276 883	249 754	254 870	276 287	263 648	256 701
Charges de fonctionnement	2 515 450	2 552 213	2 653 832	2 710 925	2 803 699	2 850 807

* y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)



Évolution nominale des charges de fonctionnement

	Moy.	2011/10	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14
Charges fct courant strictes	2,6%	2,7%	4,1%	1,4%	4,5%	0,4%
Charges à caractère général	0,1%	4,2%	3,0%	1,0%	-3,7%	-3,7%
Charges de personnel	4,6%	3,4%	4,5%	3,0%	9,6%	2,6%
Autres charges de gest° courante	3,0%	-1,6%	5,6%	-1,3%	9,6%	3,1%
Autres charges fct courant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de produits	0,4%	-0,8%	4,7%	31,3%	-17,6%	-9,2%
Charges fct courant	2,6%	2,7%	4,1%	1,5%	4,4%	0,4%
Charges exceptionnelles larges *	135,8%	438,0%	53,2%	-20,0%	-16,5%	n.s.
Charges fct hs intérêts	3,0%	2,9%	4,2%	1,5%	4,3%	2,1%
Intérêts	-1,5%	-9,8%	2,0%	8,4%	-4,6%	-2,6%
Charges de fonctionnement	2,5%	1,5%	4,0%	2,2%	3,4%	1,7%

* y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)

Évolution réelle des charges de fonctionnement (hors inflation)

	Moy.	2011/10	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14
Charges fct courant strictes	1,6%	0,6%	2,2%	0,7%	4,1%	0,3%
Charges à caractère général	-0,9%	2,0%	1,1%	0,3%	-4,0%	-3,8%
Charges de personnel	3,5%	1,3%	2,5%	2,2%	9,2%	2,5%
Autres charges de gest° courante	1,9%	-3,6%	3,6%	-1,9%	9,2%	3,0%
Autres charges fct courant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de produits	-0,6%	-2,9%	2,7%	30,3%	-17,9%	-9,3%
Charges fct courant	1,6%	0,6%	2,2%	0,8%	4,0%	0,3%
Charges exceptionnelles larges *	133,4%	426,9%	50,4%	-20,5%	-16,8%	n.s.
Charges fct hs intérêts	1,9%	0,7%	2,2%	0,8%	3,9%	2,0%
Intérêts	-2,5%	-11,7%	0,1%	7,6%	-5,0%	-2,7%
Charges de fonctionnement	1,5%	-0,6%	2,0%	1,4%	3,0%	1,6%

* y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)

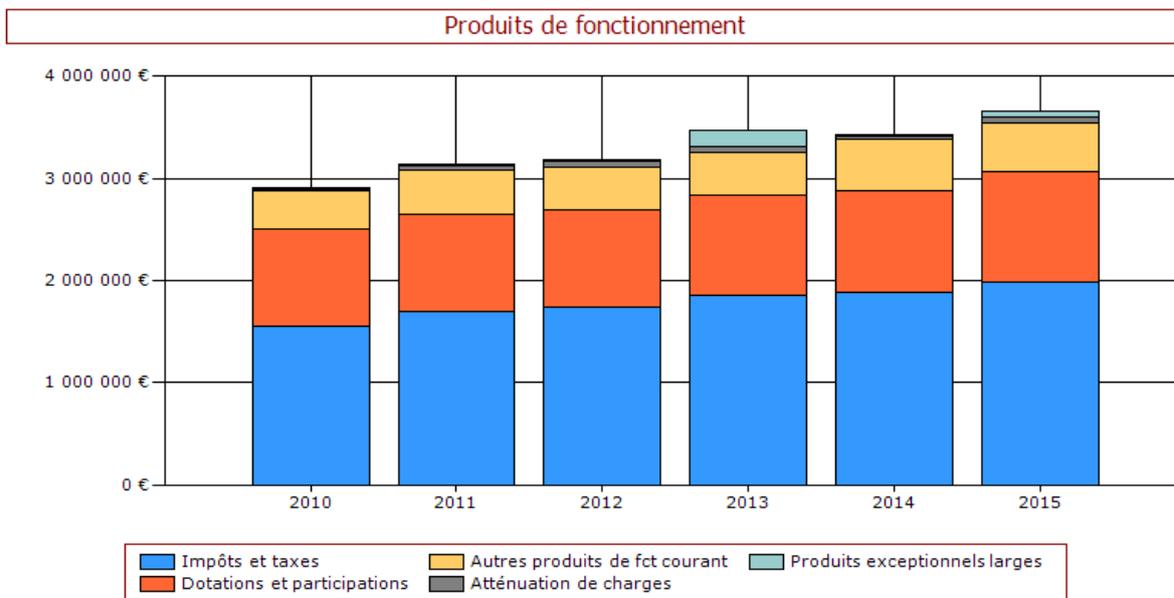
Inflation budgétaire	1,04%	2,10%	1,90%	0,70%	0,40%	0,10%
----------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

LES PRODUITS DU DOMAINE COMMUNAL

Montant des produits de fonctionnement

€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits fct courant stricts	2 875 906	3 084 318	3 110 563	3 260 470	3 377 228	3 536 880
Impôts et taxes	1 560 181	1 697 387	1 744 676	1 858 864	1 889 622	1 993 314
Contributions directes	1 404 156	1 498 867	1 561 302	1 647 629	1 674 400	1 758 273
Impôts ménages	1 395 546	1 488 047	1 560 413	1 646 378	1 671 009	1 755 959
Rôles supplémentaires	8 610	10 820	889	1 251	3 391	2 314
Dotation communautaire reçue	36 877	70 785	36 877	36 877	36 877	34 710
AC reçue	36 877	36 877	36 877	36 877	36 877	34 710
Attribution FPIC	0	0	15 852	32 795	49 127	67 747
Solde impôts et taxes	119 149	127 736	130 645	141 563	129 218	132 584
Dotations et participations	940 905	955 646	948 750	980 551	993 475	1 069 989
DGF	672 772	708 336	727 041	769 443	766 937	764 338
Compensations fiscales	69 224	69 748	67 340	66 332	62 346	61 944
Dotation communautaire reçue	0	0	0	0	0	7 700
AC reçue	0	0	0	0	0	7 700
Solde participations diverses	198 909	177 562	154 369	144 776	164 192	236 007
Autres produits fct courant	374 820	431 285	417 137	421 055	494 131	473 577
Produits des services	287 388	311 691	308 848	317 830	357 233	351 669
Travaux en régie	36 974	54 119	50 689	49 988	53 164	33 000
Produits de gestion	50 458	65 475	57 600	53 238	83 734	88 908
Atténuations de charges	38 893	43 847	70 391	54 135	40 316	57 242
PROD. FCT COURANT	2 914 799	3 128 165	3 180 954	3 314 605	3 417 544	3 594 122
Produits exceptionnels larges *	171	6 650	5 224	150 994	4 763	57 428
PROD. DE FONCTIONNEMENT	2 914 970	3 134 815	3 186 178	3 465 599	3 422 307	3 651 550

* y compris les produits financiers divers (76 - 762)



DGF, Fonds de Péréquation et Compensations fiscales

€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dotation forfaitaire	477 419	486 822	498 199	509 223	490 058	435 700
Effet variation de population	12 207	9 403	11 377	11 024	4 204	5 670
Effet prélèvement pour péréquation	-2 791	0	0	0	0	0
Contribution RFP suppl.					-23 369	-60 028
Effet SPS*	0	0	0	0	0	0
+ Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	195 353	221 514	228 842	260 220	276 879	328 638
dont DSU	0	0	0	0	0	0
dont DSR	68 395	81 835	95 871	112 245	120 668	156 162
dont DNP	126 958	139 679	132 971	147 975	156 211	172 476
+ DGF DOM TOM ou divers	0	0	0	0	0	0
+ Ajustements						
= DGF (A)	672 772	708 336	727 041	769 443	766 937	764 338

(*) En 2011, la fraction SPS de la DC est augmentée à hauteur de la suppression du prélèvement FT et diminuée du montant de la TASCOM transférée

FDTP	0	0	0	0	0	0
+ FPIC			15 852	32 795	49 127	67 747
+ DDR + DDU + Autres	0	0	0	0	0	0
= Fonds de péréquation (B)	0	0	15 852	32 795	49 127	67 747
Compensations fiscales (C)	69 224	69 748	67 340	66 332	62 346	61 944
DOTATIONS (A) + (B) + (C)	741 996	778 084	810 233	868 570	878 410	894 029

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Campings	68 422	65 722	60 892	66 137	71 438	72 323
Taxe de séjour	6 972	7 646	10 434	8 971	8 389	9 020
loyers	43 474	48 226	49 227	48 073	75 291	78 469
<i>dont loyers commerciaux</i>	18 481	18 476	13 536	12 617	15 000	17 000

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION - Chapitres

DÉPENSES					
Chapitres	Libellés	BP + DM 2015	CA 2015	CA 2014	CA 2013
11	Charges à caractère général	14 100	3 562	2 385	2 862
12	Charges de personnel et frais	40 000	40 000	39 500	22 000
65	Autres charges de gestion courante	174 225	119 596	149 570	133 946
66	Charges financières	142 600	134 405	80 125	84 688
67	Charges exceptionnelles	0	0		1 552
22	Dépenses imprévues	0	0		0
Total dépenses réelles d'exploitation		370 925	297 564	271 579	245 048
23	Virement section d'investissement	124 000			
43	Op. d'ordre transfert	109 640	109 640	113 200	113 470
TOTAL		604 565	407 204	384 779	358 518

RECETTES					
Chapitres	Libellés	BP + DM 2015	CA 2015	CA 2014	CA 2013
70	ventes prod frabriqu. Prestations	310 000	311 949	476 520	325 087
75	Autres produits de gestion	0	0	1 551	0
14,34	Produits exceptionnels	0	0		143
Total recettes réelles d'exploitation		310 000	311 949	478 071	325 230
42	Op. d'ordre transfert	51 845	51 830	50 100	48 390
TOTAL		361 845	363 779	528 171	373 620

RÉSULTAT DE L'EXERCICE			-43 424	143 392	15 103
Solde N-1			242 719	136 327	158 225
Excédent à reporter			199 295	279 719	173 327
Virement section d'investissement			124 000	37 000	37 000
Excédent d'exploitation reporté en explo. capital remboursé (hors rbt anticipé)			75 295	242 719	136 327
			126 941	119 460	115 342

SECTION D'INVESTISSEMENT - Chapitres

DÉPENSES					
Chapitres	Libellés	BP + DM 2015	CA 2015	CA 2014	CA 2013
20	Immobilisations incorporelles	20 000	0	1 700	3 820
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	13 702
23	Immobilisations en cours	211 400	147 030	157 306	232 872
Dépenses d'équipement		231 400	147 030	159 006	250 394
16	Emprunts et dettes assimilées	885 455	802 605	119 461	115 342
26	Particip. et créances rattachées	104	0	13	0
Dépenses financières		885 559	802 605	119 473	115 342
Total dépenses réelles d'investissement		1 116 959	949 635	278 480	365 736
40	op. ordre transferts entre sections	51 845	51 830	50 100	48 390
TOTAL		1 168 804	1 001 466	328 580	414 126

RECETTES					
Chapitres	Libellés	BP + DM 2015	CA 2015	CA 2014	CA 2013
13	Subventions d'investissement	4 800	0	52 278	51 600
16	Emprunts et dettes assimilées	927 400	737 088	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	160 000
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0
Total des recettes d'équipement		932 200	737 088	52 278	211 600
1068	Excédent de fonctionnement	37 000	37 000	37 000	91 000
Total recettes réelles d'investissement		969 200	774 088	89 278	302 600
40	op. de transfert entre sections	109 640	109 640	113 200	113 470
21	virement de la section d'exploitation	124 000		0	
TOTAL		1 202 840	883 728	202 478	416 070

RÉSULTAT DE L'EXERCICE			-117 737	-126 102	1 944
Solde N-1			-34 037	92 065	90 121
Excédent à reporter			-151 774	-34 037	92 065

BUDGET SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Chapitres

DÉPENSES

Chapitre	Libellés	BP 2015	CA 2015	CA 2014	CA 2013
11	Charges à caractère général	59 800 €	44 263 €	58 012 €	54 382 €
12	Charges de personnel et frais	538 700 €	537 235 €	531 134 €	501 749 €
65	Autres charges de gestion courante	200 €	0 €	0 €	
66	Charges financières	200 €	0 €	0 €	2 €
67	Charges exceptionnelles	5 200 €	5 000 €	5 384 €	13 412 €
TOTAL		604 100 €	586 498 €	594 530 €	569 545 €

-1,37% 4,39% -0,42%

RECETTES

Chapitre	Libellés	BP 2015	CA 2015	CA 2014	CA 2013
13	Atténuation de charges	20 000 €	37 245 €	15 592 €	12 784 €
70	Ventes produits, prestations	118 000 €	117 939 €	115 786 €	117 095 €
74	Subventions d'exploitation	463 372 €	429 457 €	463 202 €	433 085 €
75	Autres produits de gestion	0 €	0 €	0 €	6 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €	0 €
79	Transferts de charges	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL		601 372 €	584 641 €	594 579 €	562 970 €

-1,67% 5,61% -1,51%

SOLDE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE			-1 857 €	49 €	-6 575 €
Solde N-1			2 729 €	2 680 €	9 255 €
Excédent d'exploitation reporté			872 €	2 729 €	2 680 €

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

Un glossaire des abréviations figure au bas de la page 15

LA RÉFORME TERRITORIALE a un impact fort pour les collectivités territoriales, qui perdurera jusqu'à la fin du mandat.

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 confie de nouvelles compétences aux régions, aux intercommunalités et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires.

LA LOI DE FINANCES POUR 2016

Le projet de Loi de Finances pour 2016 a été voté le 17 décembre 2015.

Hypothèse de croissance

La banque de France maintient en début décembre 2015 son estimation d'une progression du PIB de 1,2% pour 2015. Ce qui représenterait une accélération après trois années de croissance faible (0,4% en moyenne).

Pour 2016, le taux de croissance fixé en Loi de Finances est de 1.5%.

Prévisions de déficit public

Les projets de lois de finances (PLF) et de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2016 confirment la prévision de déficit nominal de 3,3% en 2016, après 3,8 % en 2015.

L'objectif affiché par l'État est une maîtrise de l'évolution de la dépense publique afin de limiter à la fois le niveau de déficit mais aussi et dans le même temps le niveau des prélèvements obligatoires.

L'État confirme l'effort de 50 milliards d'économies sur 3 ans. Si l'on ajoute l'année 2014, la participation des collectivités locales est de 11,5 Mds.

LA RÉFORME DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

L'article 58 propose une réforme complète de la DGF du bloc communal. Par amendement, la date d'application de cette réforme a été repoussée au 1^{er} janvier 2017.

Réforme de la DGF des communes

- **La dotation forfaitaire des communes** sera composée de trois parts : une dotation de base, une dotation de ruralité et une dotation de centralité.
 - La **dotation de base** est égale, pour chaque commune, au produit de la sa population DGF par un montant unique de 75,72 €.
 - L'enveloppe de la **dotation de ruralité** est calculée à partir d'une valorisation de la population des communes éligibles à cette dotation à hauteur de 20 €/hab (les communes éligibles étant celles dont la densité est inférieure à 75% de la densité moyenne) et est ensuite répartie entre les communes éligibles au prorata du produit de leur population DGF par leur « sous-densité » (cette dotation ne pouvant dépasser 4 fois la dotation de base).
 - La **dotation de centralité** est calculée, par exception, à l'échelle du territoire et non pas à l'échelle de chaque commune. Pour chaque ensemble intercommunal ou commune isolée de plus de 500 habitants, la population DGF est valorisée entre 15 €/hab et 45 €/hab. Cette enveloppe territorialisée est répartie entre l'EPCI à FPU et les communes membres en fonction du CIF (dans la limite de 40%), et le solde est ensuite réparti entre les communes au prorata du poids de chaque commune dans l'ensemble territorial porté à la puissance 5 ; Cette mise en puissance 5 revient à concentrer très fortement la part communale au niveau de la commune dont la population est la plus importante. Il sera possible, sur délibération, de modifier les modalités de répartition de l'enveloppe territoriale de centralité (article 2334- 7-2 du

CGCT modifié par le 10° de l'article 58 du PLF 2016).

Ces trois parts constituent ce que nous appellerons la « dotation forfaitaire spontanée ».

- **La dotation de péréquation des communes** s'articulerait à compter de 2017 autour des seules DSUCS et DSR. La DNP est supprimée et ses crédits sont réinjectés dans la DSUCS et dans la DSR, mais il n'est prévu aucun dispositif particulier de garantie concernant la DNP seule. La DSR devrait être plus sélective que par le passé puisque moins de communes y seront éligibles.

PARAMÈTRES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2016

Prévision de croissance	+1,5%
Prévision inflation	+ 1%

VALEURS LOCATIVES CADASTRALES

Les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées de 1% pour 2016 (même niveau que l'inflation prévisionnelle)

AUTRES MESURES DE LA LOI DE FINANCES

Élargissement du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajouté (FCTVA)

Le bénéfice du FCTVA est étendu aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie et non plus seulement aux dépenses réelles d'investissement. Les dépenses d'entretien prises en compte sont celles réalisées à compter du 1er janvier 2016.

Création d'un fonds d'aide à l'investissement local

L'article 59 du projet de loi de finances pour 2016 crée un nouveau fonds destiné à favoriser l'investissement local. Ce fonds est doté d'une enveloppe de 1 Md€.

Abaissement du plafond de cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

La loi de finances pour 2016 prévoit de passer de 1% à 0,9% le plafond du taux de la cotisation obligatoire versée au CNFPT par les employeurs territoriaux.

Toutefois, il est observé que les taux de cotisations patronales évoluent par ailleurs, ce qui aura un effet mécanique sur la masse salariale.

Glossaire des principales abréviations

PIB : produit intérieur brut

PLF : projet de loi de finances

PLFSS : projet de loi de financement de la Sécurité sociale

DGF : dotation globale de fonctionnement

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

FPU : fiscalité professionnelle unique

CIF : coefficient d'intégration fiscale

CGCT : code général des collectivités territoriales

DSUCS : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

DSR : dotation de solidarité rurale

DNP : dotation nationale de péréquation

FCTVA : fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée

DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux

CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le budget 2016 va être élaboré dans un contexte de faible croissance et en tenant compte de la poursuite de la baisse des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. Les collectivités locales continueront à être associées à l'effort de réduction des déficits publics.

À la baisse des dotations s'ajoute le désengagement continu de l'État dans les missions qu'il exerçait précédemment.

Il faut également tenir compte du ralentissement démographique, donc d'une progression faible des ressources fiscales.

I - LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES

La construction des budgets communaux s'inscrit dans **les principales orientations financières** suivantes :

- 1- Stabilité de la pression fiscale
- 2- Optimisation des recettes et des subventions
- 3- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- 4- Limitation des programmes d'investissement

STABILITÉ DE LA PRESSION FISCALE

Il est proposé de maintenir le niveau des taux existants. Dans le contexte actuel, la question de la pression fiscale est sensible. Cette stabilité influe également sur l'attractivité de la commune. Le projet de budget principal 2016 sera élaboré avec le maintien des taux de fiscalité directe locale votés pour 2015.

RECETTES DE DGF ET SUBVENTIONS

La recherche de subventions reste une priorité, malgré un contexte de plus en plus complexe en termes de critères de financement public.

L'objectif est de chercher à obtenir 200 000 € de subvention sur les 600 000 € correspondant à l'enveloppe globale des programmes annuels d'investissement.

La baisse des dotations d'État se poursuit, compensée néanmoins par l'accroissement démographique, même s'il s'infléchit, et la timide reprise immobilière.

MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les efforts réalisés en 2015 pour maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement doivent être impérativement poursuivis : mise en concurrence systématique, recyclage, utilisation de produits d'entretien naturels fabriqués sur place, économies d'énergie... Tous ces leviers sont étudiés et préconisés dans les réunions de travail des responsables des services organisées par la DGS.
- Sur les charges de personnel, cette évolution entend être contenue également : restructuration des services en tenant compte des transferts de compétences vers l'intercommunalité, emplois aidés cofinancés par l'État...

LIMITATION DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

Malgré les nombreux projets en gestation, et les demandes de services ou d'équipements, il est proposé de limiter le programme annuel des investissements à une enveloppe globale fixée à hauteur de 600 000 € par an en moyenne, tous projets confondus.

II) PROGRAMMES PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 2016

Les grands axes de l'action de la commune pour l'année 2016 s'articulent autour des orientations suivantes :

Objectif d'investissement annuel de 600 000 € dont :

- Centre technique : achat du terrain et études : 50 000 €
- Achat du terrain Pen : 95 000 €
- Programme de voirie : 140 000 €
- Effacement des réseaux : 50 000 €
- Aménagement du bourg : 50 000 €
- Entretien des bâtiments (église, vestiaires de l'espace polyvalent) : 100 000 €
- École Saints Anges : 50 000 €
- Achat des deux maisons en état d'abandon : 65 000 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Les principales opérations dont le chiffrage est en cours, portent sur :

- La poursuite des études pré opérationnelles concernant les secteurs du Carpont et de Ruscumunoc
- Les programmes en cours : travaux de raccordement et de revêtement de voirie après création de réseaux

BUDGET SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement. La section d'exploitation comprend essentiellement des dépenses liées à la rémunération et à la formation du personnel.

I) PARAMÈTRES

Population : hypothèse d'évolution

Stabilisation ou faible croissance probable.

Évolution des bases d'imposition

	2016/15	2017/16	2018/17
hypothèse	+2,5%	+2,5%	+2,5%

II) FONCTIONNEMENT

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution des charges prendra notamment en compte :

- La stabilisation probable des effectifs scolaires ;
- Les départs en retraite intervenant en 2016 et 2017 notamment et la restructuration des services en tenant compte des transferts de compétences en cours et à venir.

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT1- **Évolution des produits fiscaux****Taux de Fiscalité Directe Locale (FDL)**

Maintien des taux de 2015 en 2016 puis hausse de +0,5% par an les années suivantes sur la Taxe d'Habitation et le Foncier Bâti.

2- **Évolution des dotations de l'État**

€	2015	2016	2017	2018
Dotations forfaitaires	435 700	373 551	308 812	309 248
Effet variation de population	5 670	-436	436	436
Effet prélèvement pour péréquation	0	0	0	0
Contribution RFP suppl.	-60 028	-61 713	-65 175	0
Effet SPS*	0	0	0	0
+ Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	328 638	348 876	371 999	382 751
dont DSU	0	0	0	0
dont DSR	156 162	181 169	206 307	220 899
dont DNP	172 476	167 706	165 692	161 852
+ DGF DOM TOM ou divers	0	0	0	0
+ Ajustements		0	0	0
= DGF (A)	764 338	722 426	680 811	691 999
(*) En 2011, la fraction SPS de la DC est augmentée à hauteur de la suppression du prélèvement FT et diminuée du montant de la TASCOT transférée				
FDTP	0	0	0	0
+ FPIC	67 747	84 325	94 150	95 978
+ DDR + DDU + Autres	0	0	0	0
= Fonds de péréquation (B)	67 747	84 325	94 150	95 978
Compensations fiscales (C)	61 944	49 793	54 142	52 566
DOTATIONS (A) + (B) + (C)	894 029	856 544	829 103	840 543

III) L'INVESTISSEMENT

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELS

Exercice 2017

- Programme de voirie (vers Trezien après cheminement doux réalisé par la CCPI) : 150 000 €
- Effacement des réseaux : 50 000 €
- Aménagement du bourg : 50 000 €
- Démarrage du centre technique : 300 000 €
- Entretien de bâtiments : 50 000 €

NB : cette hypothèse suppose que les médecins achètent les locaux professionnels du rez de chaussée du nouveau bâtiment (phase 2 du pôle médical)

Exercice 2018 :

- Programme de voirie : 120 000 €
- Effacement des réseaux : 50 000 €
- Aménagement du bourg : 50 000 €
- Centre technique : 100 000 €
- Entretien de bâtiments : 50 000 €
- Démarrage aménagement école Saints Anges : 230 000 €

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

- Prévision globale subventions : 200 000 €/an
- Autofinancement et emprunts : 400 000 €/an

La chaîne de l'épargne

€	2015	2016	2017	2018
Produits de fct. courant	3 594 122	3 482 117	3 512 716	3 547 151
- Charges de fct. courant	2 546 727	2 607 843	2 668 579	2 732 758
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 047 395	874 274	844 136	814 393
+ Solde exceptionnel large	10 049	454	496	538
= Produits exceptionnels larges*	57 428	4 274	4 317	4 360
- Charges exceptionnelles larges*	47 379	3 820	3 821	3 823
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 057 444	874 729	844 632	814 930
- Intérêts	256 701	227 027	207 984	194 768
= EPARGNE BRUTE (EB)	800 743	647 702	636 648	620 162
- Capital	506 848	529 128	488 428	513 286
= EPARGNE NETTE (EN)	293 895	118 574	148 220	106 877

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

LA DETTE :

L'annuité (évolution 2016-2019)

€	2015	2016	2017	2018
Capital	506 848	529 128	488 428	513 286
Intérêts	256 701	227 027	207 984	194 768
Annuité de dette totale	763 549	756 154	696 412	708 054

€	2015	2016	2017	2018
Annuité de dette	763 549	756 154	696 412	708 054
Produits de fonctionnement	3 651 550	3 486 392	3 517 033	3 551 511
Annuité / Prod de fct	20,9%	21,7%	19,8%	19,9%
Annuité de dette	763 549	756 154	696 412	708 054
Population	3 790	3 778	3 783	3 788
Annuité / Habitant en €	201,5	200,1	184,1	186,9

Encours et délai d'extinction.

€	2015	2016	2017	2018
Encours au 31.12	5 723 897	5 361 195	5 019 547	4 704 384
Épargne brute	800 743	647 702	636 648	620 162
ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE	7,1	8,3	7,9	7,6

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Seuls les programmes en cours seront poursuivis (assainissement des quartiers du Carpont et de Ruscumunoc ; programmes de travaux de revêtement et d'extension annuels,...).

En effet, la compétence assainissement sera entièrement transférée à la communauté de communes du Pays d'Iroise à la date du 1er janvier 2018.

BUDGET SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement. La section d'exploitation comprend essentiellement des dépenses liées à la rémunération et à la formation du personnel.

CONCLUSION

- Le programme pour 2016 va permettre, notamment :
 - de réaliser les études pré opérationnelles indispensables à la prise de décisions importantes (pour étoffer le parc locatif, pour l'assainissement du Carpont et de Ruscumunoc, notamment) ;
 - de poursuivre la mise en place de services indispensables à la population (pôle médical, services, commerces, ...).

Ceci tout en poursuivant les programmes de travaux d'entretien annuels.
- L'hypothèse pluriannuelle est caractérisée par une volonté :
 - d'affirmer le rôle de pôle de vie attractif de la commune de Plouarzel ;
 - de développer les modes de déplacements respectueux de l'environnement (voies piétonnes, liaisons douces, vélo-route vers Trezien et le littoral) ;
 - de promouvoir l'économie de foncier en densifiant le cœur du bourg : réutilisation des friches urbaines acquises par l'établissement public foncier pour la commune.